

ACTION URGENTE

EMPÊCHEZ L'EXÉCUTION D'UN BANGLADAIS

Le 16 novembre 2009, la Cour de cassation de Bahreïn a confirmé la peine de mort prononcée contre Jassim Abdulmanan, ressortissant du Bangladesh. L'exécution de cet homme est maintenant en attente de ratification par le roi Sheikh Hamad bin Issa al Khalifa. Si celui-ci ratifie sa condamnation, Jassim Abdulmanan pourrait être exécuté dans les prochaines semaines.

Jassim Abdulmanan a été condamné à mort par la Haute Cour criminelle le 17 janvier 2007, après avoir été reconnu coupable d'avoir assassiné, le 23 octobre 2005, son compatriote Ridar Mian. Deux autres ressortissants bangladais ont été condamnés à la réclusion à perpétuité dans la même affaire. Les trois hommes ont interjeté appel. Le 6 avril 2009, la Cour d'appel suprême a ramené les deux peines de réclusion à perpétuité à quinze ans d'emprisonnement, mais elle a confirmé la peine de mort prononcée contre Jassim Abdulmanan.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- priez instamment le roi Sheikh Hamad bin Issa al Khalifa de ne pas ratifier la condamnation à mort de Jassim Abdulmanan ;
- dites reconnaître que les autorités ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez votre opposition catégorique à la peine capitale ;
- exhortez le roi à commuer les peines de tous les condamnés qui risquent d'être exécutés à Bahreïn.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2009 À :

Roi de Bahreïn :

His Majesty Shaikh Hamad bin Issa Al Khalifa
King of Bahrain
Office of His Majesty The King
P. O. Box 555
Rifaa Palace, Bahreïn
Fax : + 973 176 64 587

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire*, (puis *Votre Majesté*, dans le corps du texte)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

EMPÊCHEZ L'EXÉCUTION D'UN BANGLADAIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les autorités ont rarement recours à la peine capitale à Bahreïn. Cependant, au cours des cinq dernières années, au moins six personnes ont été condamnées à mort. En décembre 2006, trois ressortissants bangladais ont été exécutés ; les autorités bahreïnitiques n'avaient alors ôté la vie à aucun prisonnier depuis 1996. Dans cet État, les condamnés sont généralement passés par les armes.

Amnesty International craint que la peine de mort ne soit appliquée de manière disproportionnée et en grande majorité contre des ressortissants étrangers à Bahreïn.

En décembre 2008, le gouvernement bahreïnite s'est abstenu lors du vote d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire sur les exécutions. Celle-ci a été adoptée par une majorité de 106 voix, 46 pays s'étant prononcés contre et les 34 restants s'étant abstenus.

AU 312/09, MDE 11/002/2009, 18 novembre 2009

